

## Compte rendu de la séance de Conseil Municipal, vendredi 9 juillet 2021 à 19h 30

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents (14)**

Dominique Chaudey, Jean-Luc Pairis, Aline Richard, Jérôme Hervé, Claude Bindit, Josette Richard, Patricia Alexanian, Ghislain Chouet, Christophe Schoenfelder, Bruno Jamet, Mélanie Pointurier (secrétaire de séance), Jérôme Pernot (arrivé à 20h), Jérôme Mourot (arrivé à 20h) et Marylène Gimeno (arrivée à 20h15),

**Absents excusés (1)**

Procurations : Fabienne Drezet à Patricia Alexanian

Le 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Émargement de la feuille de présence.

Le maire demande d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Adoption à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

- Décision modificative budgétaire en lien avec la rue de Luze
- Délibération pour l'autorisation de la convention sur le numérique du plan de relance
- Délibération pour l'octroi de 10 minutes en plus pour l'Atsem
- Compte rendu du conseil d'école
- Compte rendu de la réunion sur l'éclairage public
- Travaux
- Délibération sur la modification de la convention d'occupation du domaine public
- Questions diverses

### **1/ Décision modificative budgétaire en lien avec la rue de Luze**

Le SIED (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département) déduit la subvention octroyée à la commune aux travaux réalisés, une délibération est donc nécessaire pour modifier certains chapitres du budget.

Approbation unanime.

### **2/ Délibération éclairage public**

La subvention du SIED sur l'éclairage public s'élève à 80% des fournitures. Il y aurait donc 20500 € à la charge de la commune.

Approbation unanime.

### **3/ Compte rendu de la réunion publique du 3 juillet 2021**

La réunion publique du 3 juillet portant sur l'éclairage public et notamment l'allumage et l'extinction des lampadaires ainsi que la modernisation des équipements a suscité un intérêt important avec peu d'opposition à ce projet et des demandes de précisions.

Le Conseil municipal propose l'extinction des lumières à 22h pour l'heure d'hiver (fin octobre à fin mars) et à 23h pour l'heure d'été ( fin mars à fin octobre). L'allumage des lumières se fera à 6h.

Vote du Conseil municipal: 13 pour et 2 abstentions.

### **4/ Délibération travaux pour la demande de subventions DETR et du département**

Elle concerne le changement des fenêtres de la mairie, le changement des volets en maternelle et ceux de la classe des CE, porte issue de secours à réparer et à opacifier ainsi que la porte d'entrée de la mairie.

Approbation unanime.

### **5/ Délibération pour le lancement du plan de relance**

Il s'agit d'installer 3 VPI pour 3 classes avec un ordinateur portable, des tableaux avec volet pour remplacer les tableaux à la craie qui risquent d'abîmer les VPI avec la poussière de craie.

Nous avons reçu l'accord, la convention est en écriture afin de bénéficier du plan de relance proposé par l'Etat.

Approbation unanime.

### **6/ Délibération pour l'octroi de 10 minutes de plus pour l'Atsem**

Elle demande 10 minutes supplémentaires pour pouvoir faire le ménage dans la classe des maternelles. Ce qui lui ferait 23h15 hebdomadaire contre 22H46 aujourd'hui. Ceci entraîne un surcoût de 133 € jusqu'en décembre puis de 400 € annuel.

Approbation unanime pour l'augmentation du taux horaire.

### **7/ Compte rendu du conseil d'école**

Il y a un problème de circulation devant l'école, un passage piéton est demandé ainsi que d'arrêter de condamner une partie du parking. Un arrêt minute plus sécurisant peut être utilisé situé en bas du chemin de l'école.

Un problème d'accompagnement des enfants dans le bus à Mandrevillars a été soulevé.

Quelques réparations sont à prévoir telles qu'un rafraichissement des toilettes et 3 tableaux Velléda à installer. Un coin potager a été fait.

Récompense des CM1 et CM2 pour leur projet artistique par CANOPE70.

A la fin de l'année scolaire, les dictionnaires ont été remis aux CM1 et des calculatrices aux CM2.

L'effectif des classes pour l'année 2021-2022 : PS-MS : 19

CP : 15

CE1-CE2 : 24

CM1-CM2 : 25

Le Conseil municipal rappelle que l'entrée de l'école se fait par les deux entrées (portillon vers le chemin de l'école et devant le parking) hors mesures gouvernementales obligatoires.

### **8/ Travaux et rue de Luze**

Le problème de pollution du fossé rue de Luze, 11 personnes ont été contrôlés et sont conformes, 24 autres maisons seront contrôlées en plus.

Une réunion de chantier a été faite avec STPI, les noues doivent être nettoyées de l'herbe coupée pour un écoulement de l'eau.

Dans le terre-plein vers l'école, une proposition a été faite de mettre de l'herbe sur la première moitié et de garder des arbustes sur la deuxième ainsi que d'abaisser le regard pour l'écoulement de l'eau.

Il y a des trous sur la route notamment rue des Coires, au croisement rue des Pommiers et rue du Haut, proposition pour enlever le macadam et d'en remettre un neuf afin qu'il tienne mieux.

### **9/ Délibération de principe sur un devis de Groupama pour l'assurance de tout les biens de la commune à part les véhicules.**

Groupama propose l'assurance pour 2300 €.

Approbation unanime.

### **10/ Délibération pour la modification de la convention de l'occupation de l'espace public**

Un nouveau commerçant, chez Fredo, fait de la vente à emporter (snacking, hamburgers...)

Proposition pour la location de 5 € par jour pour l'emplacement et 5 € pour l'électricité par jour.

Approbation unanime.

### **11/ Questions diverses**

Il y a eu des incivilités de la part de collégiens envers la Directrice d'école. Ils ont donc été convoqués par le maire en présence des parents.

Le Conseil municipal rappelle que monter sur le toit de l'école est un délit car c'est une violation de l'espace privé de l'école.

De plus, la rue, la route ne sont pas un espace de jeux pour les roller, les skate, le football,...

Enfin, en cas de soucis de bruits de voisinage et si aucun accord n'est trouvé avec les voisins, appeler le 17.

**Fin de séance à 22h15.**